

## Libre choix du médecin – la position de la SSMG



Chères amies, chers amis, cher-es Collègues,

Les Chambres fédérales vont entrer en session le 15 septembre, et le Conseil des Etats va reprendre le projet de révision de la LAMal afin de régler les divergences qui existent encore avec la version du Conseil national; on compte que les Chambres bouclent ce dossier pendant cette session.

La position du Comité de la Société Suisse de Médecine Générale est que cette révision de la loi, telle qu'elle se met en place, est inacceptable – tellement inacceptable que le corps médical ne doit en aucun cas, en se tai-

sant, donner l'impression d'accepter tacitement ce qu'on cherche à nous faire avaler.

Le Comité a pris cette position par cinq voix contre deux; l'Assemblée générale de la SSMG, le 4 septembre, s'est exprimée – de manière consultative – dans le même sens et dans une proportion environ identique.

Nous publions ci-dessous l'argumentaire que la SSMG a rédigé à ce sujet, à l'attention de la FMH.

*Jacques de Haller,  
Président de la Société Suisse  
de Médecine Générale*

La possibilité de choisir librement son médecin n'est pas seulement pour nous l'affirmation rituelle d'un principe ancestral, mais surtout la condition sine qua non d'une médecine de premier recours respectueuse et de qualité.

Notre position dans le débat sur l'éventuelle limitation de ce libre choix, par l'abolition de l'obligation de contracter, est donc claire: pour nous, il s'agit d'une mesure qui serait profondément inadéquate, et à laquelle nous ne pouvons souscrire – ni pour les généralistes ni pour les spécialistes.

Cette position mérite toutefois quelques explications supplémentaires ...

D'abord, nous considérons qu'il s'agit bien plus d'une *tentative de modifier l'équilibre des pouvoirs* dans notre système de santé, que d'un projet qui pourrait contribuer à réduire les coûts; l'efficacité économique de l'abolition de l'obligation de contracter est une illusion, car elle ne s'adresse absolument pas aux vrais facteurs de renchérissement, qui sont en particulier l'évolution démographique et les progrès diagnostiques et thérapeutiques.

Par contre, le pouvoir qui serait ainsi offert aux caisses-maladie ne permettrait plus le fonctionnement normal, «paritaire», d'un système dont les équilibres sont déjà bien fragiles; pour des médecins placés alors forcément dans une position défensive, un

*partenariat constructif deviendrait de facto impossible*, et nous tenons trop à la concertation pour vouloir envisager cette perspective.

Pas plus qu'aucun groupement professionnel ne le ferait, nous ne voulons entrer en matière sur une révision qui prévoit la *mise au chômage d'une partie de nos membres*. Outre le gâchis que représenterait la cessation d'activité de gens qui, tous et toutes, ont été longuement et soigneusement formé-es, il est évident que globalement *le bénéfice économique en serait nul*. Et qu'on ne vienne pas nous dire que si une caisse ne veut pas d'un médecin, une autre le prendra: cela contredit le plus élémentaire bon sens, la bonne foi la plus candide!

Nous ne parvenons pas à être convaincus de l'utilité d'insérer dans le système de santé des notions comme *la concurrence et les lois du marché*, notions qui certes émanent du modèle économique dominant mais qui *sont totalement étrangères, voire opposées, à notre univers professionnel et relationnel*; vouloir résoudre par une sorte de surenchère économique la contradiction qui existe entre les besoins – réels ou ressentis – de la population et la répartition des moyens financiers, est une voie sans issue.

*La prise en charge de patient-es «cher-es»* deviendrait particulièrement problématique car elle pèserait de manière «dangereuse» sur les statistiques des médecins concerné-es, quels que soient les propos lénifiants des

politiques à ce sujet; nous ne pouvons ni ne voulons envisager de voir limité le rôle de la médecine privée dans le suivi de ces patientes, notamment marginaux et/ou gravement malades.

*Enfin et surtout, le processus excessivement complexe du choix d'un-e médecin est évidemment complètement saboté par cette révision.*

Comme nous le disions en introduction, il ne s'agit pas seulement de la défense rituelle d'un principe ancestral.

Bien plus, décider d'aller chez le médecin, entendre parler d'un-e praticien-ne, jauger les impressions des connaissances à son sujet, investir le projet, apprivoiser le lieu, le personnel, et le médecin lui/elle-même, et intégrer ensuite toute la question de la durée, ne sont pas des choses qui peuvent se décider dans les bureaux d'une caisse-maladie – alors que ce sont des ingrédients fondamentaux de notre travail, c'en sont des outils irremplaçables dont l'authenticité, la sincérité, ne peuvent d'aucune façon se laisser marchander auprès d'aucun des protagonistes.

Reste qu'il faut absolument que le corps médical sache maintenant *prendre l'initiative et faire des propositions* qui permettent de faire évoluer notre système de santé – nous ne pouvons pas continuer simplement à refuser tout changement d'un système qui date de plusieurs dizaines d'années, sous prétexte

que rien de ce qu'on nous propose ne nous convient.

Dans ce sens, le «*Manifeste*» de la *Société Médicale de la Suisse Romande* est un document essentiel qui doit impérativement être utilisé, tant pour les idées qu'il propose que pour la démarche qu'il illustre. Nous montrerons ainsi que loin d'être attaché-es au passé de manière compulsive, nous savons réfléchir et imaginer.

Quant à la question spécifique du *référendum*, notre réponse est claire – et la position de notre Comité (cinq voix pour, deux voix contre) est sans équivoque:

- d'une part, la loi révisée, telle qu'elle est proposée par le Parlement, est mauvaise et pousse notre système de santé dans une direction profondément inadéquate;
- d'autre part, nous ne devons pas oublier que la population s'est prononcée en votation au sujet de la LAMal il y a une dizaine d'années; il est ainsi indispensable, parce que démocratiquement juste, qu'elle puisse le faire également sur une révision aussi fondamentale.

Nous sommes donc explicitement pour le lancement d'un référendum contre cette 2<sup>ème</sup> révision de la LAMal.

*Société Suisse de Médecine Générale*